

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 11
Nombre de Membres votants : 12

Date de la convocation : 06 novembre 2024
Convocation affichée le : 06 novembre 2024
Procès-verbal affiché le : 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absents excusés : Virginie ROBIYOU donne pouvoir à Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS

Absent : Franck SAMSON

Jean-Pierre BATAIS a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2024/48	Revalorisation des loyers de l'appartement n°2 de la résidence des Chênes
---------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------

Dans le cadre de la gestion des logements locatifs conventionnés APL, l'évolution annuelle des loyers se calcule en fonction de la variation de l'indice du coup à la construction du 3ème trimestre publié par l'INSEE.
La révision connaît ainsi une hausse égale à 2.47 %.

Le locataire occupant l'appartement n°2 de la résidence de Chênes, la date anniversaire du bail est le 19 décembre 2024.

Le loyer actuel passe de 450 € à 461.11 € au 1er janvier 2025.

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

12 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Le Conseil municipal vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

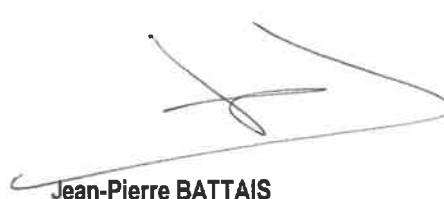
- Approuver la hausse du loyer à 2.47 % pour l'appartement n°2 de la résidence des Chênes
- Monsieur le Maire est en charge de l'application de la présente délibération.

SIGNATURES

Le Maire,


Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,


Jean-Pierre BATAIS